

PROMÉTHÉE

Organe de défense nationale des Peuples du

CAUCASE } GÉORGIE
AZERBAIDJAN
CAUCASE DU NORD

de l'Ukraine et du Turkestan



Directeur : Georges Gvazawa

SOMMAIRE

Protestation contre l'impérialisme russe ..	* **
Memorandum sur le problème du Caucase	* **
L'amitié anglo-turque	<i>Mir Yacoub</i>
Berlin contre Moscou	<i>F. Bertier</i>
L'Ukraine soviétique	<i>C. Naumenko</i>
La nouvelle constitution soviétique	<i>O. Oguz</i>
Les adieux d'André Gide à la Géorgie	* **
Expulsion des Finnois d'Ingrie	* **
L'industrie du naphte au Caucase pendant l'année 1935	* **

CHRONIQUE : Géorgie. — Azerbaïdjan. — Ukraine.

Direction et Administration :

1, Square Léon-Guillot - PARIS (15°).

PROMÉTHÉE

Organe de Défense Nationale
des Peuples du Caucase, de l'Ukraine
et du Turkestan

Protestation contre l'impérialisme rouge

Le 25 septembre, les représentants du Caucase, du Turkestan et de l'Ukraine ont présenté à M. le président de la 17^e Assemblée de la S.D.N., un mémoire, dans lequel ils affirment que, contrairement aux allégations de la propagande bolchéviste, la situation des peuples opprimés par Moscou n'est nullement changée : ces peuples vivent toujours sous le régime de la terreur et de l'exploitation atroce. Après l'exécution récente des 16 vieux bolchéviks, les autorités soviétiques, sous prétexte de la suppression du « trotskisme », ont procédé à des arrestations en masse dans tous les pays de l'Union, et la presse soviétique signale des découvertes de complots, même dans de nombreuses organisations communistes. Les auteurs du mémoire constatent que la proclamation du projet de la nouvelle constitution soviétique, soi-disant démocratique, n'est faite que pour assouplir les scrupules de la S.D.N. : cette constitution représente en réalité la confirmation juridique de la centralisation la plus rigoureuse et soumet complètement les peuples non-russes au pouvoir central de Moscou.

En soutenant donc l'intégrité de l'U.R.S.S., qui foment le bouleversement social et la guerre civile dans le monde, les puissances étrangères alourdissent les chaînes qui pèsent sur les pays occupés par Moscou. Les sous-signés aimeraient croire que la S.D.N. en examinant le problème de la réforme du Covenant, admet le principe qu'elle « ne devrait pas se faire la gardienne à la fois de l'indépendance de certains peuples et la garante de l'asservissement des autres ». Déclarant que leurs peuples continuent la lutte pour l'indépendance, ils espèrent que la S.D.N. « saura avec une force nouvelle soutenir le principe de l'indépendance des peuples et donnera tout son appui aux pays qui luttent héroïquement pour leur liberté ».

Voici le texte de ce mémoire :

Genève, le 25 septembre 1936.

Son Exc. M. Saavedra Lamas,
Président de la 17^e Assemblée
de la S.D.N., Ministre des Af-
faires étrangères de la Répu-
blique Argentine.

Monsieur le Président,

Au moment où les hommes d'Etat éminents déploient les plus grands efforts pour sauvegarder la paix et résoudre les grands problèmes qui divisent les nations, nous croyons de notre devoir d'attirer l'attention de votre Excellence sur le fait qu'aucun de ces problèmes ne peut être résolu dans l'Est Européen tant qu'on ne prend en considération l'existence et les intérêts de nos peuples. Momentanément, ils sont écartés de l'activité internationale par le pouvoir d'occupation, mais leur ferme décision de recouvrer la liberté, leur résistance opiniâtre à l'oppression, prouvent que ces peuples gardent toute leur énergie et qu'ils sauront faire reconnaître par le monde entier leur volonté d'indépendance et de justice.

Nous voulons croire qu'en examinant le problème de la réforme de la S.D.N., on admet le principe que cette Haute Institution ne devrait pas se faire la gardienne à la fois de l'indépendance de certains peuples et la garante de l'asservissement des autres. Nous voudrions croire que la S.D.N., tout en aspirant à l'établissement de la paix dans le monde, se propose aussi le but suprême de faire régner la Justice parmi les nations.

L'admission en 1934, de l'U.R.S.S. dans la S.D.N. a malheureusement mis cette dernière en flagrante opposition avec ses propres principes. Si des voix nobles, au sein même de la S.D.N. ont fait écho aux protestations de nos peuples contre l'admission de notre oppresseur, d'autres membres de la S.D.N. ont cru qu'en admettant l'U.R.S.S. à Genève, on pourrait par des moyens pacifiques donner satisfaction aux peuples opprimés. Le 19 septembre 1935, les soussignés ont attiré l'at-

tention de la XVI^e Assemblée de la S.D.N. sur le fait que rien n'avait été changé jusqu'alors dans le régime imposé par le gouvernement de Moscou, à nos peuples, bien que l'U.R.S.S., depuis un an déjà fit partie de la S.D.N. Nous avons souligné même que la situation de nos peuples a été sensiblement aggravée et nous ne pouvons que répéter en 1936 avec une force nouvelle ces mêmes affirmations.

Si on ne meurt pas en masse de faim en U.R.S.S., comme en 1933-34, on est pourtant bien loin d'une vie normale et la situation de toute la population et surtout celle des pays opprimés ne saurait être comparée au point de vue moral et matériel, à la situation de la population de n'importe quel pays de l'Europe centrale ou occidentale. Ceux qui veulent croire à l'apaisement en U.R.S.S. se heurtent au fait capital du procès récent intenté à 16 bolchéviques, Zinoviev et Kaméniev en tête, qui, accusés de participer à l'activité terroriste dirigée contre Staline lui-même, ont été condamnés à mort et fusillés. Cette exécution d'hommes jadis tout puissants en U.R.S.S., membres du premier « Politbureau » présidé par Lénine, a fait horreur au monde entier, qui commence à comprendre que ce régime, malgré 19 ans d'existence, ne peut se soutenir que par la terreur. Tout en fomentant partout le bouleversement social et la guerre civile avec tous ses excès, les hommes de Moscou appliquent chez eux vis-à-vis de leurs camarades d'hier les méthodes mêmes qu'ils recommandent contre « la bourgeoisie » des autres pays. Par cet acte barbare, Moscou a voulu donner la preuve à toute la population de l'U.R.S.S. que toute opposition, toute rébellion sera supprimée avec la même cruauté. Les exécutions ont été d'ailleurs suivies d'arrestations et de dé-

portations en masse, aussi bien en Ukraine qu'au Caucase et au Turkestan. Malgré les mesures draconiennes, de nombreux faits, des révoltes ont eu lieu dans les différents pays de l'U.R.S.S., spécialement en Ukraine. La presse soviétique elle-même signale des complots dans les organisations du parti communiste et dans les institutions gouvernementales. Ainsi Staline, qui terrorise la population, est lui-même terrorisé par le mouvement qui est nettement dirigé contre sa propre personne et contre l'existence même de l'Union.

Mais pour assoupir les scrupules de la S.D.N., pour apaiser l'animosité de la population de l'U.R.S.S. elle-même, Staline a fait publier le projet d'une nouvelle constitution de l'U.R.S.S. Ce projet a été présenté par les adeptes du dictateur comme la constitution « la plus démocratique du monde ». Tout en nous gardant de présenter ici l'analyse générale de ce document, nous ne pouvons qu'opposer à cette affirmation le seul fait que le projet donne la domination à un seul parti, le parti communiste (voir les paragraphes 126 et 141) qui n'a dans les pays de l'Union soviétique aucune autorité morale et qui ne doit son rôle prépondérant qu'à la terreur du Guépéou. En supprimant ainsi toute espèce d'opposition, on rend absolument suspectes les prétendues libertés proclamées dans le projet et qui d'ailleurs existent déjà sur le papier dans les constitutions de chaque république soviétique depuis leur création. Dans « le pays des ouvriers et paysans », même le droit de grève est supprimé et la nouvelle constitution n'apporte dans ce sens aucun changement : le gouvernement « des ouvriers et paysans » envoie sans scrupules en Sibérie les ou-

vriers qui ont tenté d'organiser une grève.

Mais, pour nous, l'essentiel est d'établir si la nouvelle constitution prévoit un changement dans le sort des pays que Moscou maintient sous l'occupation militaire. Nous pouvons donc affirmer catégoriquement que le projet de cette constitution de l'Union des Républiques soi-disant libres, en réalité est conçu dans le sens de la centralisation la plus rigoureuse et de la soumission complète de nos peuples au pouvoir de Moscou.

Nous ne citons que le fait essentiel : si actuellement dans le Comité exécutif de l'U.R.S.S., les 7 républiques qui composent l'Union sont toutes représentées, le « présidium du Conseil suprême », prévu dans le projet et qui doit en réalité gouverner toute l'Union, est organisé de telle façon qu'aucune garantie n'est donnée à ces républiques-membres d'y avoir des représentants. La nouvelle constitution supprime la plupart des commissariats (ministères) qui, d'après la constitution en vigueur, ont existé dans chaque république de l'Union. On ne laisse à ces dernières que quatre ministères secondaires qui, au fond, sont également soumis au pouvoir central.

La gestion, la distribution et la perception des impôts appartiennent, d'après le projet, exclusivement au pouvoir central, ce qui est certainement très préjudiciable aux républiques particulières. Tout le commerce extérieur, tous les plans industriels et commerciaux sont également attribués par la nouvelle constitution à Moscou. Même l'agriculture — ce nerf vital de tous ces pays — même la distribution des produits alimentaires — sont concentrées à Moscou.

Tout cela enlève aux républiques de l'Union la base même de leur existence

ce qui confirme définitivement le Caucase, le Turkestan et l'Ukraine dans la situation de colonies de Moscou. Le rôle dominant du parti communiste, tel que le lui attribue officiellement la nouvelle constitution, fixe encore davantage les tendances centralistes de ce projet : le parti unique et tout puissant de l'U.R.S.S. subordonné lui-même à un seul chef, Staline, permettra à Moscou de gouverner d'une main de fer tous les pays occupés, comme le Caucase, le Turkestan et l'Ukraine ; de soumettre au régime de la centralisation tous les autres peuples qui aspirent également à la vie libre, comme les Tartares de la Volga, de l'Oural et de la Crimée, comme les Ruthènes Blancs, les Caréliens, comme tous les pays des Cosaques, qui réclament leur indépendance. Ces peuples qui dans leur ensemble, selon la statistique soviétique composent la moitié de la population de l'U. R. S. S., sont obligés, non seulement de défendre leur liberté politique, mais également de repousser la main de leur oppresseur loin de tout ce qui est le plus sacré à toute nation : de sa religion, de ses traditions nationales et même de l'âme de chaque peuple, de sa langue, que les dirigeants de Moscou tâchent de russifier autant que possible.

Ainsi, contrairement à la propagande bolchéviste dans le monde, la situation des peuples opprimés par Moscou, n'est nullement changée. Ces peuples continuent leur lutte pour la libération. En soutenant l'intégrité de l'U.R. S.S., en stabilisant son état actuel, en lui prêtant aide financière ou autre, les puissances étrangères appesantissent les chaînes qui pèsent sur nos pays occupés par Moscou. La S.D.N. peut-elle admettre cette situation, cela en se

basant sur les principes de son Covenant ?

La seule issue à ce lamentable état de choses serait l'application de l'article 4 de la constitution de l'U.R.S.S. en vigueur, ou de l'article 17 de la constitution nouvelle : ces articles laissent la liberté aux républiques soviétiques de quitter de leur gré l'Union. Il va sans dire que dans la situation actuelle il n'existe aucune possibilité pour les peuples opprimés de les faire valoir. Il s'agit donc d'établir les conditions dans lesquelles ces articles pourraient être appliqués et les peuples du Caucase, du Turkestan et de l'Ukraine trouveraient ainsi la possibilité de se prononcer librement sur leur sort national. Ce serait le seul moyen d'éviter la guerre sanglante qui un jour ou l'autre éclatera entre les oppresseurs et les opprimés. Si le pouvoir soviétique croit, comme il le proclame, que ces peuples sont heureux et attachés de coeur à Moscou, il n'a rien à craindre.

Cette méthode pourrait réparer en partie la situation moralement délicate dans laquelle la S.D.N. s'est placée depuis que l'U.R.S.S. est admise à siéger à Genève. Sous cette seule condition, la S.D.N. pourra établir une paix juste, c'est-à-dire véritable, car toute paix injuste porte en elle les germes d'une guerre future. C'est pour empêcher l'Ukraine, le Caucase et le Turkestan de recouvrer leur indépendance que Moscou foment la guerre, qu'elle entrave l'entente tant désirée par le monde entier entre les grandes nations du Continent européen. Nous voulons croire que la S.D.N. saura avec une force nouvelle soutenir le principe de l'indépendance des peuples et donnera tout son appui moral aux pays qui luttent héroïquement pour leur liberté.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre très haute considération.

Pour l'Azerbaïdjan :

Mir Yacoub, p. i. président de la délégation de l'Azerbaïdjan.

Pour le Caucase du Nord :

Tausultan Chakman, ancien membre du gouvernement du Caucase du Nord.

Pour la Géorgie :

A. Tchenkéli, ancien ministre plénipotentiaire de Géorgie en France.

Pour le Turkestan :

M. Tchokaï, délégué de l'Union nationale du Turkestan.

Pour l'Ukraine :

A. Chougwine, ancien représentant de l'Ukraine auprès de la S.D.N.

Memorandum sur le problème du Caucase

Ce mémorandum a été adressé en date du 23 septembre, à S. E. M. Saavedra Lamas, président de la dix-septième Assemblée de la S.D.N.

La domination de la Russie des tsars sur le Caucase, pendant plus d'un siècle, n'a pas réussi à briser les aspirations nationales des peuples du Caucase, et leurs luttes contre le joug étranger et le régime autocrate remplissent cette période.

Aussi, il n'est pas étonnant que ces peuples, profitant de la Révolution de 1917 à laquelle, d'ailleurs, ils prirent une part très active, aient recouvré, à la suite du coup d'Etat bolcheviste, leur indépendance au printemps 1918. Ils créèrent aussitôt les Républiques : Arménie, Azerbaïdjan, Caucase du Nord et Géorgie, et commencèrent à s'organiser en s'inspirant des méthodes occidentales. Dans un temps relativement court, tout fonctionna : Parlement, Armée, Administration, Justice, Ecoles.

Les Puissances, ayant sur place leurs représentants, apprécièrent à sa juste valeur ce travail créateur des peuples du Caucase et reconnurent leurs Etats, les uns *de facto*, les autres *de jure*. De plus, la Géorgie conclut avec la Russie, le 7 mai 1920, un traité formel dont voici le texte du premier paragraphe : « La Russie reconnaît sans réserve l'indépendance et la souveraineté de l'Etat géorgien et renonce, de plein gré, à tous les droits souverains qui appartenaient à la Russie, à l'égard du peuple et du territoire géorgiens ».

Mais le Gouvernement des Soviets, rassemblant à Moscou d'importantes forces militaires bien armées, réoccupa les pays qui s'étaient détachés de la Russie et, en 1919, son armée rouge arriva jusqu'au Caucase. Les peuples du Caucase, dépourvus d'armements et de munitions, sans aucune aide du dehors, malgré leur résistance acharnée, ne purent tenir devant des forces supé-

rieures et, l'un après l'autre, perdirent leur indépendance.

A dater de ce moment, les peuples du Caucase mènent une lutte opiniâtre contre le pouvoir d'occupation. Les insurrections du Caucase du Nord en 1919, de l'Azerbaïdjan en 1920, de l'Arménie en 1921, de la Géorgie en 1924, furent noyées dans le sang et des dizaines de milliers de patriotes tombèrent sous les coups des bourreaux, périrent dans les tchékas, dans les Solovky ou dans d'autres lieux non moins effrayants.

Mais, depuis le commencement de la collectivisation dans les villages, les révoltes des paysans du Caucase revêtirent un caractère permanent et atteignirent leur apogée de 1930 à 1932. L'envoi de troupes, l'emploi de gaz asphyxiants, la projection de bombes par avions, sont devenus le système de répression des paysans révoltés.

Les paysans caucasiens, petits propriétaires, depuis les temps reculés, ne peuvent se concilier avec l'économie collectiviste. Le Gouvernement de Moscou le sait fort bien puisqu'il a été dans l'obligation de suspendre ce système à deux reprises différentes, mais pour le recommencer avec une cruauté plus grande encore. Grâce à la résistance ouverte ou secrète (sabotage), le pouvoir d'occupation n'a pas réussi à faire entrer la moitié des paysans dans les kolkhoses; en conséquence, la persécution des non-soumis durera longtemps encore et leur coûtera beaucoup de sang.

Moscou transforma le Caucase en une véritable colonie, pillant ses richesses naturelles et épuisant sa population par les travaux forcés. Elle fit du Caucase le fournisseur des matières premières pour les fabriques et usines russes, et, dans le but de priver ces peuples de toute indépendance éco-

nomique, elle détruisit le système économique local, les forçant à produire le plus possible de coton, de betterave, de tabac, de cocons, de thé, etc., et, le moins possible, de blé.

Les riches pâturages du Caucase se vident des millions de têtes de bétail pour les besoins de l'armée d'occupation et de la bureaucratie. Les forêts de bois précieux, connues du monde entier, sont rasées sans pitié, et les pentes ainsi mises à nu sont susceptibles de provoquer un changement atmosphérique pouvant entraîner de graves conséquences.

Il est inutile d'insister sur le rôle prépondérant que jouent le pétrole et le manganèse du Caucase dans l'économie de l'U. R. S. S. Sans ces deux minéraux, on peut affirmer, d'une façon catégorique, que le Gouvernement des Soviets n'aurait pas réussi à accomplir un seul plan soi-disant quinquennal, ni à commander à l'étranger, dans une si grande proportion, les machines les plus coûteuses et les plus perfectionnées, ni à engager des spécialistes étrangers pour les mettre en action, ni à entretenir des propagandistes sans nombre installés dans tous les coins du monde. Toute la recette provenant de la vente du pétrole et du manganèse, le Gouvernement des Soviets se l'approprie, sans aucun égard pour les propriétaires de ces richesses ni pour les ouvriers qu'il fait travailler sans merci.

C'est le même procédé pour les autres produits du Caucase. Etant l'unique acheteur et vendeur, le pouvoir pille méthodiquement le peuple. Les ports caucasiens sont complètement fermés à tout commerce privé avec l'étranger et les marchandises expédiées de la Russie se distinguent par leur mauvaise qualité et leur prix fabuleux.

Cette double exploitation des peuples du Caucase, au point de vue achat et vente, s'aggrave par leur asservissement national qui se transforme en un cynisme inouï, lorsque Moscou fait passer les tchékistes et les traîtres désignés par elle comme « Gouvernements nationaux des Républiques » du Caucase. Ce cynisme va encore plus loin, quand Moscou affirme que les peuples du Caucase sont entrés dans l'U. R. S. S. de leur plein gré et qu'ils peuvent en sortir par leur propre volonté.

Tous ces « Gouvernements, Républiques » sont lettres mortes, car Moscou leur a enlevé, par des décrets successifs, l'ombre même du pouvoir. Sans parler du droit de gestion des affaires extérieures ou de l'armée, aboli dès le début de l'occupation, toute la vie du Caucase : Administration, Justice, Instruction publique, Finances, Commerce, Industrie, Agriculture, tout, en un mot, est contrôlé par les mêmes autorités centrales. Les recettes provenant des domaines de l'Etat, les impôts, les taxes, sont versés directement au Trésor de l'U. R. S. S. et, en échange, les « Gouvernements » locaux reçoivent des dotations dérisoires, dont ils ne peuvent disposer librement.

Même les langues arménienne, géorgienne, turque et autres, proclamées pompeusement langues d'Etat, disparaissent peu à peu de toutes les institutions publiques et sont remplacées par la « langue de Lénine », c'est-à-dire le russe. Un ordre récent du pouvoir central rend obligatoire la langue russe dans les écoles primaires du Caucase et rétablit ainsi le célèbre système de russification appliqué sous le régime des tsars.

Quant à la religion, sa persécution à outrance sévit avec le plus de violence dans le Caucase. Avant tout, les églises et les mosquées furent dépouil-

lées de tous leurs biens par le pouvoir d'occupation et transformées, en partie, en clubs et prisons; le clergé fut déclaré hors la loi et privé de l'éducation des enfants et du contrôle des oeuvres de charité. En détruisant les églises et mosquées, ce dernier rempart des peuples opprimés, le Gouvernement soviétique donna libre cours au torrent grand-russien pour noyer leur individualité nationale.

Malgré la durée de cette sanglante occupation, les peuples du Caucase ne perdent pas courage et regardent, au contraire, l'avenir avec espoir. Cette persévérance s'explique du fait que, dans leur lutte contre le pouvoir d'occupation, ils ne sont pas seuls. Au nombre des peuples opprimés, en dehors du Caucase, il faut compter les vastes pays de l'Ukraine, du Turkestan, ainsi que la Russie Blanche, la Tartarie de Volga, d'Oural et de Crimée et plusieurs autres territoires « autonomes ». La totalité de ces peuples représente, d'après les statistiques officielles des Soviets, la moitié de la population de l'U. R. S. S.

Moscou connaît fort bien l'importance et le rôle de ces peuples en cas de guerre; il a une peur mortelle de la mobilisation générale, non seulement de ces peuples, mais du peuple russe lui-même, car les paysans russes revêtus de l'uniforme militaire, avant de marcher contre l'ennemi extérieur, attaqueraient l'ennemi intérieur, ravisseur de leur terre et de leur liberté, et cela d'autant plus qu'ils se souviennent très bien que la défaite de Crimée leur a apporté l'abolition du servage; celle de Mandchourie, la Douma d'Empire et celle de la Grande Guerre, le renversement de l'autocratie.

Les dirigeants de Moscou ont ainsi à se mesurer avec deux fronts : l'un

national contre leur impérialisme et l'autre social contre leur régime. Les peuples du Caucase puisent leur force, raffermissent leur volonté, et fondent leur victoire sur cet état de choses.

Au point de vue international, le problème du Caucase a une importance capitale. En effet, l'isthme du Caucase représente le chemin le plus court et le moins onéreux entre l'Europe et l'Asie Centrale. Déjà, dans l'antiquité, il était la croisée des chemins pour la rencontre des peuples, l'échange de leurs produits et l'amalgame des civilisations orientale et occidentale. Cette situation privilégiée le liant, par la mer Noire et les libres Détroits, à la Méditerranée et les Océans d'un côté, et de l'autre, par la mer Caspienne et les voies ferrées, à la Turquie, la Perse et au delà, devrait permettre au Caucase de continuer à jouer son rôle de chaînon entre les deux continents, si l'impérialisme rouge n'y avait pas mis un obstacle en le séparant du reste du monde.

Avant le régime soviétique, la Russie Impériale avait mis la main sur le Caucase, non seulement pour ses richesses naturelles dont elle avait elle-même assez, mais, surtout, pour en faire une place d'armes en vue de son expansion vers l'Asie Mineure et Centrale. Mais comme elle s'était rendu compte que, dans le domaine commercial, il lui serait absolument impossible de concurrencer l'Occident, elle résolut de fermer cette grande voie caucasienne de transit. C'est pour cette raison que l'ancienne diplomatie, le comprenant fort bien, obligea la Russie, en 1878, par le traité de Berlin, à faire de Batoum un port franc. Cependant, la Russie annula bientôt ce régime (1886) et, par des taxes douanières

très élevées, réussit à fermer, malgré tout, cette porte aux marchandises européennes.

Grâce à cette politique douanière, le Caucase, la Perse, le Turkestan, le Bukhara et d'autres pays de l'Asie Centrale, se trouvèrent séparés du grand marché européen et, à la place des produits anglais, allemands, français, etc., de meilleure qualité et d'un prix intéressant, ils furent inondés par la Russie de produits inférieurs en qualité et supérieurs en prix. D'un autre côté, les pays d'Europe, devant les difficultés insurmontables pour exporter, cessèrent presque d'importer du Caucase et de l'Asie Centrale les matières premières.

Quand les Etats d'Europe acquièrent des colonies, c'est pour exploiter leurs richesses naturelles et établir des échanges actifs entre elles et les métropoles, mais la Russie, en traitant le Caucase avec ses richesses et son ancienne civilisation comme une colonie, est loin de lui avoir accordé les mêmes avantages.

Par exemple, la Russie ne s'est pas intéressée aux riches gisements de charbon caucasien, car elle-même en avait en abondance dans le Nord; elle n'avait pas besoin non plus du manganèse caucasien, dont un million de tonnes allait en Europe ou en Amérique, tandis qu'elle se contentait de moins de mille tonnes; elle n'a prêté aucune attention aux riches minerais: cuivre, fer, et si quelque chose a été fait pour leur exploitation, c'est par les Français, les Allemands et les Anglais; elle n'a pu profiter des vastes forêts du Caucase, puisque, faute de capitaux, elle ne tirait pas un parti suffisant des siennes; elle n'a pas favorisé la production de la soie, qui allait toute en Europe, en Italie et en France particulièrement; la houille

blanche, dont le débit est si grand, grâce aux rivières montagneuses, a été aussi laissée à l'abandon.

L'Histoire d'un siècle démontre ainsi que la Russie non seulement n'aidait pas le Caucase, mais qu'au contraire, à certains points de vue, elle le considérait comme un concurrent et créait des obstacles pour entraver son développement économique et commercial.

D'ailleurs, étant très pauvre en capitaux, il lui aurait été difficile de les dépenser au Caucase. Il est connu, par exemple, que le montant des fonds de réserve des banques commerciales de la Russie en 1914 s'élevait à 585 millions de roubles-or, dont 434 millions, c'est-à-dire 74,2 % appartenaient aux Français, Allemands et Anglais; dans l'industrie métallurgique, sur 439 millions, 346 (87,9 %) étaient placés sous le contrôle les banques étrangères; dans celle du charbon, sur 199 millions, 149 (75 %) appartenaient aux étrangers; dans celle du pétrole de Bakou, sur 272 millions 228 (83 %) étaient étrangers, etc.

Il est intéressant de constater que, bien que la Russie n'ait placé presque aucun capital au Caucase, elle recevait des bénéfices considérables des capitaux étrangers y travaillant, sous forme de droits et taxes. Mieux encore, le Caucase, au point de vue financier, rapportait à la Russie plus qu'il en lui coûtait.

Voici les chiffres des recettes et des dépenses pour la période des trois dernières années avant la Grande Guerre, pour la seule Transcaucasie :

Années

Recettes

Dépenses

1911	88.974.000	82.568.000
1912	95.900.000	94.431.000
1913	110.484.000	103.438.000

Si le joug russe, dans le passé, pesait lourdement sur les peuples du Caucase, quelle doit être leur situation sous le régime actuel ! Le pouvoir moscovite a confisqué purement et simplement toutes les richesses et entreprises, et les citoyens, transformés en esclaves, ne possédant plus de propriété privée, ne peuvent déployer aucune initiative ni activité économique.

Cet aperçu de la situation du Caucase, aux points de vue géographique, économique et politique, démontre nettement que les peuples y habitant ont la pleine possibilité d'exister comme Etats indépendants et d'apporter leur concours au développement matériel et intellectuel des deux continents.

Mais, au point de vue de la paix, l'importance du Caucase indépendant est tout à fait particulière. Il ne faut pas perdre de vue que l'isthme du Caucase a toujours servi et sert encore d'arène aux intrigues les plus viles et aux guerres de conquête de l'impérialisme russe dans l'Asie Mineure et Centrale. N'est-il pas évident que le Caucase indépendant aurait la même mission à remplir dans cette partie du monde que la Suisse, en Europe. Le Caucase, avec ses forteresses naturelles et ses peuples réputés comme traditionnels guerriers, serait en état de se défendre et de servir à la paix générale.

En prenant comme base le prélèvement de 1 % sur 10 millions de la population du Caucase en temps de paix et de 10 % en temps de guerre, les quatre Républiques peuvent, très facilement, mettre sur pied une armée respective de 100.000 et d'un million d'hommes. Ces chiffres peuvent être augmentés selon les besoins.

Certains peuples ayant été sous la domination de la Russie des tsars jouissent de leur souveraineté, tandis

que les autres attendent leur tour qui viendra infailliblement, car les peuples opprimés continuent leur lutte implacable pour l'obtenir. Les Puissances et les Gouvernements ayant solennellement proclamé le principe de l'autodisposition des peuples, ne peuvent admettre qu'une exception soit faite en faveur de l'U. R. S. S., dont le pouvoir se base sur la violence et la terreur. Il existe une série de faits qui démontrent que les Puissances ne regardèrent pas avec indifférence l'occupation par les armées rouges des Républiques caucasiennes qu'elles reconnurent elles-mêmes.

Aux conférences internationales de Gênes et de Lausanne, par exemple, la délégation de Moscou se vit refuser le droit de représenter les peuples du Caucase. Dans la Commission de Contrôle prévue par la Convention de Lausanne sur les Détroits (paragraphe 10, alinéa 3) les places de la Géorgie et de l'Ukraine étaient réservées au titre d'Etats riverains de la Mer Noire.

En 1922 et 1924, la Troisième et la Cinquième Assemblée de la S. D. N. adoptèrent à l'unanimité les résolutions, dont voici le point essentiel : « L'Assemblée invite le Conseil à suivre, avec attention, les événements dans cette partie du monde (Géorgie), de manière à saisir les occasions qui pourraient se présenter d'aider, par des moyens pacifiques et conformes aux règles du droit international, au retour de ce pays à une situation normale ».

Dans les actes de reconnaissance de l'U. R. S. S., par la Grande-Bretagne et la France, il existe une réserve selon laquelle ces Puissances reconnaissent l'U. R. S. S. « comme étant le Gouvernement *de jure* de ceux des territoires de l'ancien Empire russe qui reconnaissent son autorité » (texte an-

glais), « où son autorité est acceptée par ses habitants » (texte français).

La Constitution même de l'U. R. S. S., abstraction faite de la réalité qui est tout le contraire, se base sur le principe de la libre disposition des peuples, d'après lequel chaque peuple étant entré dans l'U. R. S. S., est libre d'en sortir lorsqu'il le voudra (paragraphe 4). Dans le projet de la nouvelle Constitution, ce principe est confirmé (paragraphe 17). Par conséquent, l'Etat soviétique, au point de vue juridique, d'après la lettre est une union des peuples plus libre que ne l'est la Fédération ou la Confédération qui, elles, restreignent le droit de sécession.

De ce qui précède, il s'ensuit une conclusion importante : le problème des peuples opprimés de l'U. R. S. S. est loin d'être une question intérieure et, pour cela, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Caucase du Nord et la Géorgie, ont le droit de faire appel aux Puissances et aux Gouvernements pour le rétablissement de leur souveraineté « par des moyens pacifiques et conformes aux règles du droit international », comme il a été déclaré par cinquante Etats membres de la S. D. N., en faveur de la Géorgie.

Les peuples du Caucase attendent le succès de leur cause, avant tout, de leurs propres efforts et de leur union dans un front unique, sous le drapeau de l'Indépendance et de la Confédération.

Ces peuples s'efforcent de trouver une formule de voisinage fraternel et de créer une collaboration étroite qui garantirait à chacun d'eux le plein développement du potentiel national, et à tous la sécurité extérieure.

Le Pacte de la Confédération, soumis aux Gouvernements des Puissances en son temps, représente la base

juridique de la fraternelle collaboration des peuples du Caucase. Une frontière politique et douanière, une représentation diplomatique, un commandement, et l'arbitrage obligatoire dans les questions litigieuses, tels sont les principes fondamentaux de la future Confédération du Caucase.

Instruits par l'expérience amère du récent passé, soulevés par les actes héroïques de leurs fils, rassemblés dans une union sacrée, les peuples du Caucase continueront la lutte libératrice pour le rétablissement de leur indépendance et ils sont sûrs que cette lutte pour le droit et la justice rencon-

trera l'aide et la sympathie du monde civilisé.

Signé :

Dr. Mir Yacoub

Président p. i. de la Délégation de l'Azerbaïdjan.

I. Chakman

ancien membre du Gouvernement du Caucase du Nord.

A. Tchenkéli

ancien ministre plénipotentiaire de Géorgie en France.

L'Amitié Anglo-Turque

Dans notre dernier article nous avons parlé du problème complexe de la « situation politique » en Asie que nous avons analysé et nous avons également examiné le rôle de l'Angleterre et ses rapports avec la Russie soviétique en connexion avec les événements qui peuvent surgir en Asie.

Si le renforcement excessif du Japon en Extrême-Orient a détruit l'équilibre des forces dans les eaux de l'Océan Pacifique et du continent asiatique dans sa partie orientale, le renforcement de l'Italie dans la Méditerranée et son occupation de l'Ethiopie, qui accroît son influence dans la mer Rouge ont rompu également l'équilibre dans le bassin de la Méditerranée et en Asie occidentale. La renaissance de l'Italie, l'accroissement de ses forces, ses efforts d'expansion commencent à inquiéter les diplomates des bords de la Tamise. Si les Italiens ont le ferme désir de refaire l'an-

cien empire romain, ils seront amenés à faire une politique d'expansion pour récupérer toutes les régions ayant fait partie de cet empire. Les Anglais se croient les successeurs de César et ils pensent que si les Romains sont à Rome, Rome est à Londres. De là ces heurts.

Mais en dehors du prestige et de la sécurité des voies de communication qui l'unissent à ses possessions, l'Angleterre a d'immenses intérêts économiques et politiques dans l'Asie musulmane, depuis l'Egypte jusqu'aux bords de l'Océan Pacifique. Le lien qui unit l'Angleterre à ses dominions faiblit de plus en plus pour faire place peu à peu à des rapports d'Etat à Etat. Actuellement, toute l'attention de l'Angleterre se concentre sur l'Inde et sur les régions qui l'avoisinent. L'on peut dire qu'après la guerre mondiale le pivot de l'Empire britannique s'est déplacé vers l'Inde et vers les an-

ciennes possessions des khalifes de Bagdad ; elle est prête à renoncer à beaucoup de choses, mais elle doit à tout prix défendre ces contrées vers lesquelles mènent les chemins à travers la Méditerranée. Avec la venue de la nouvelle Italie, l'inquiétude de Londres s'accroît et l'Angleterre doit, maintenant, s'occuper de trouver des alliés fidèles, aussi a-t-elle révisé son programme politique et inauguré une nouvelle politique. Il ne reste plus qu'à s'incliner devant l'esprit subtil de la diplomatie pratique, bien loin des préjugés de principe établis qui, dans le cas présent, s'est manifesté sous forme de brusque changement d'orientation au profit du monde musulman. Les Anglais ont compris que pour la solidité de leur situation en Asie occidentale, il leur fallait une alliance avec le monde musulman et gagner leur amitié. C'est ce qui explique pourquoi l'Angleterre, faisant droit aux revendications des Egyptiens nationalistes leur a accordé une complète indépendance et a conclu avec eux une alliance défensive. Depuis lors, les conflits sanglants qui existaient entre l'Angleterre et l'Egypte ont disparu et dans le même temps cette alliance et amitié en voie de réalisation ne manqueront pas de disposer favorablement le monde arabe envers l'Angleterre.

Cependant, à l'Occident de l'Asie un nouveau facteur a surgi : c'est la nouvelle Turquie nationale. La proximité et l'amitié de cette Turquie était plus indispensable encore à l'Angleterre, aussi, surmontant les survivances d'un passé récent que Lloyd George avait créé, elle tendit la main à la Nouvelle Turquie. La question la plus épineuse pour la Nouvelle Turquie était celle du Statut des Dardanelles. Ce statut portait ombrage à la souveraineté de la Turquie nationale. Si à Lausanne elle

avait accepté cet état de choses, c'était pour ne pas donner à l'Europe un nouveau sujet d'inquiétude ; c'est pourquoi elle suivait les événements avec une attention soutenue afin de ne pas laisser passer le moment favorable pour poser à nouveau cette question et pour arriver à une solution normale.

L'un des succès dont peut à juste titre se féliciter la diplomatie turque est celui qui a consisté à résoudre la question des Détroits, non par « le fait accompli », mais par un accord sincère avec les pays intéressés. Et c'est à Montreux que la solution définitive en faveur de la Turquie a été trouvée. Dans cette question des Détroits, l'Angleterre, l'un des pays les plus intéressés, non seulement n'a pas dressé le moindre obstacle, mais elle a largement facilité le règlement de la question ; sur ce point les explications fournies au Parlement par le ministre des Affaires étrangères d'Angleterre ne manquent point d'intérêt.

« Les délibérations (de Montreux), a dit le ministre, avaient eu pour effet d'établir une entente plus étroite et plus cordiale entre le gouvernement de Sa Majesté et celui de la Turquie. C'est là une tendance que nous accueillons d'autant plus volontiers, que des *relations amicales existent actuellement entre nos deux pays.* »

Le lendemain de la signature de l'accord, le *Daily Telegraph*, organe officieux du Foreign Office, commentait ainsi ces déclarations :

« L'homme malade de l'Europe s'est relevé d'une maladie qui, pendant deux siècles, sembla fatale. Il est devenu l'homme fort de l'Asie Mineure, que des ambitions rivales se disputaient, il n'y a pas vingt ans... Ses concessions nous encouragent dans l'espoir que la

Turquie prendra une part de plus en plus grande au développement pacifique de la Méditerranée orientale. »

Il va de soi que ce n'est pas du fait de l'indulgence envers les Soviets que l'Amirauté britannique et le Foreign Office ont consenti à renoncer à l'avenir à maintenir la commission internationale des Détroits. Ses attributions sont bien maintenues, mais « elles sont transmises au gouvernement turc » (Arct 24).

La pression exercée par les délégués russes, pas plus que les instances de M. Paul Boncour, ni les exhortations de M. Titulesco, écrit le *Temps*, ne pourraient influencer l'Amirauté britannique et le Foreign Office pour l'ouverture des Détroits à la partie belligérante « au cas où il faudrait porter secours à la victime de l'agression, en vertu du pacte d'assistance mutuelle », sans les quelques mots qui s'y trouvent inscrits, « au cas où la Turquie y serait entraînée ». Et comme cette limitation aurait pu paraître insuffisamment claire, le *Daily Telegraph* ajoute :

« La Turquie de Kemal n'est pas celle d'Abdul-Hamid et de son successeur. Il est difficile de concevoir que la Turquie reste neutre dans quelques-unes des éventualités qui ont donné lieu à des controverses ci-après... »

Mais si la Turquie elle-même se trouve parmi les belligérants « le passage des bâtiments de guerre sera entièrement laissé à la discrétion du gouvernement turc » (Art. 19).

La Turquie est heureuse et fière de sa victoire et de l'amitié de l'Angleterre. Si, autrefois, sous le règne d'Abdul Hamid, la Turquie était l'objet de la politique internationale, aujourd'hui elle occupe une situation enviable dans le concert international. « L'amitié de l'Empire Ottoman, écrit le *Djummouriet*, était peut-être un lourd far-

deau, par contre la Turquie républicaine conçoit parfaitement en ce moment que son amitié ne saurait être un lourd fardeau ». En effet, lorsque la Turquie signait, autrefois, un traité, c'était exclusivement dans le but d'obtenir un appui; de nos jours, lorsqu'elle signe un accord, elle collabore sur un pied d'égalité sur l'arène politique.

Quel que soit le prix qu'on attache au rapprochement anglo-turc, il est certain qu'il a une énorme importance politique; il marque, à n'en pas douter, le début d'une ère nouvelle dans l'histoire de la Turquie et de tout le Proche-Orient. La politique de Gladstone par rapport à la Turquie est enterrée pour toujours, l'esprit de Disraeli renaît en Eden, mais aussi entre la Turquie du temps de Disraeli et la Turquie contemporaine il y a tout un abîme. Si Disraeli protégeait et défendait l'intégrité de l'Empire ottoman, la Turquie de l'époque d'Eden est un facteur de premier plan. La Turquie peut être une base pour l'Angleterre, qui peut profiter de son influence dans le monde musulman; l'Angleterre de son côté peut faire profiter la Turquie de sa puissance politique et l'aider matériellement; cela représente une grande force.

Afin d'accentuer cette amitié, le roi d'Angleterre a entrepris un voyage sur le Bosphore et à cette occasion, l'accueil qui lui a été fait a dépassé tout ce qui avait été fait jusqu'à ce jour, en pareil cas. C'est le meilleur témoignage qu'une base a été posée en vue « d'une nouvelle et heureuse amitié entre les peuples anglais et turc », ce dont « personne ne doute aujourd'hui ».

Cette amitié anglo-turque naissante aura certainement une très grande importance dans tout le Proche-Orient. Tous les peuples de cette partie de

l'Asie : la Perse, l'Afghanistan, les peuples du Caucase et tout le front de Prométhée y trouveront leur avantage. A une époque si triste et si troublée, l'on ne peut que saluer ce rappro-

chement anglo-turc, précurseur peut-être d'une ère nouvelle non seulement pour la Turquie, mais aussi pour tout l'Orient.

Dr. MIR YACOUN.

Berlin contre Moscou

Il n'y a pas à se le dissimuler, le congrès national-socialiste de Nuremberg constitue le début d'une croisade allemande contre le bolchevisme, cette « peste rouge » qui empoisonne le monde.

Les discours prononcés au cours de ce congrès sensationnel par M. Hitler et par MM. Goebbels et Rosenberg ont été d'une grande violence. Jamais, en temps de paix, un Etat n'avait été vilipendé par les chefs d'un autre Etat en des termes aussi virulents. La conséquence de ces discours qui sont des gestes d'une extraordinaire vigueur, devrait être logiquement la rupture, par l'U.R.S.S., de ses relations diplomatiques avec l'Allemagne.

Mais les gens de Moscou ont trop de crimes sur la conscience pour se montrer chatouilleux en matière d'honneur, et la passivité totale avec laquelle, en apparence, ils ont, jusqu'ici du moins, reçu l'anathème porté contre eux par le Führer et ses collaborateurs ne nous surprend nullement.

La grande et terrible arme des Soviets, c'est l'hypocrisie. On sait quelle est leur duplicité. Toute la propagande internationale qui vise à mettre l'Europe et le monde à feu et à sang, tout l'argent répandu, tous les agents et espions dispersés dans le monde à cet effet, n'émanent pas, officielle-

ment, du gouvernement de Moscou, mais du Komintern, comité exécutif de la Troisième Internationale.

Le gouvernement de Moscou se flatte d'agir correctement. Il se drape dans sa dignité, avec une feinte indignation, lorsqu'on lui reproche ses manœuvres et ses agissements incendiaires. Il jure qu'il n'y est pour rien. Le coupable, parbleu, c'est le Komintern, et le Komintern est une organisation internationale sur laquelle le gouvernement de Moscou n'a aucun pouvoir et n'exerce aucune influence.

Il est fâcheux que le dictateur Staline soit à la fois le chef du gouvernement des Soviets et le président du Komintern. Mais il ne s'est encore trouvé aucune puissance pour relever comme il aurait été essentiel de le faire, cette équivoque mortelle qui fait que Moscou prépare partout la révolution bolcheviste, tout en assurant les gouvernements bourgeois de son innocence absolue et du profond respect qu'il a pour les institutions des autres pays.

Avez-vous lu la réponse de Litvinof, commissaire du peuple aux Affaires étrangères, à la proposition française relative à la neutralité dans les événements d'Espagne ? C'est une acceptation spontanée et totale de la de-

mande de la France. L'U. R. S. S. décide de s'abstenir rigoureusement de toute ingérence directe ou indirecte dans les affaires intérieures d'Espagne, de tout envoi d'armes, munitions, matériel de guerre, aéronefs montés ou démontés, navires de guerre, etc. Cependant, il est certain que d'énormes sommes d'argent ont été envoyées de Russie au Frente Popular espagnol, que le gouvernement de Madrid a auprès de lui les agitateurs russes les plus redoutables, et qu'il y a de nombreux volontaires russes parmi les bandes armées par le gouvernement espagnol. Mais si ces faits sont mis sous les yeux du comité de non-intervention qui a tenu ces jours-ci sa première réunion à Londres, le représentant qualifié de l'U. R. S. S. jurera ses grands dieux que Moscou n'y est pour rien. Le coupable, c'est le Komintern, et le Komintern, ce n'est pas l'U. R. S. S.

L'Allemagne n'a pas tort de voir dans le développement de l'activité communiste en Europe une grave menace pour la vie du continent, pour la civilisation et pour le Reich en particulier. Le fait est que partout où les bolcheviks opèrent, leur arme est la terreur rouge, avec son cortège de crimes, d'atrocités, d'immonde sauvagerie. Ce qu'ils viennent d'accomplir en Espagne suffit à les considérer comme les ennemis de la civilisation. Or, le Führer n'est pas de ceux qui se laissent intimider par les serviteurs du marxisme : « Notre vieil adver-

« saire, que nous avons vaincu, s'est-

« il écrié, cherche à faire de l'agita-

« tion parmi nous. Il nous menace du

« poing. Qu'on ne se fasse pas d'illu-

« sions sur nous ; nous sommes prêts

« à tout instant. Dans les pays étran-

« gers, partout, ont lieu des manifes-

« tations. Les masses sont excitées et

« conviées à des manifestations de

« protestation contre le fascisme et

« contre le national-socialisme, à des

« manifestations pour la livraison

« d'armes, pour l'aide financière.

« Moi, je n'ai encore convié l'Allema-

« gne à aucune manifestation ; mais

« si j'appelle l'Allemagne à une ma-

« nifestation, alors il n'y en aura

« qu'une seule. On ne verra pas dix

« ou vingt mille hommes sans disci-

« pline, mais des millions et des mil-

« lions d'hommes se dresseront con-

« tre l'ancien adversaire, contre l'en-

« nemi héréditaire de l'humanité... »

La croisade contre le bolchevisme se doublera, d'ailleurs, d'un appât matériel. Car l'Allemagne, surpeuplée, a besoin d'un exutoire : « Si nous avons

« l'Oural, la Sibérie et les champs de

« blé de l'Ukraine, a dit le Führer,

« nous nagerions dans l'abondance,

« tandis que nous sommes obligés de

« lutter pour notre existence. Nous

« pourrions réaliser le paradis sur la

« terre. »

Ainsi l'Allemagne, qui réclame ses anciennes colonies, et qui se heurtera à une fin de non-recevoir de la part de la Grande-Bretagne, entrevoit la possibilité de se développer à l'Est, tout en extirpant du monde qu'il empoisonne de plus en plus, le marxisme envahisseur.

Il est certain que la course aux armements ne peut pas se prolonger indéfiniment. Elle aura pour terme une guerre, et dès maintenant, il semble bien que la guerre germano-russe se prépare et qu'on l'évitera difficilement.

François BERTIER.

L'Ukraine soviétique

(Suite)

Néanmoins, les instructions de Postychev, véritable dictateur de l'Ukraine, laissent deviner que le rôle du Komsomol en Ukraine reste le même que jusqu'à présent.

Il doit surveiller notamment l'exécution de plans d'ordre économique, spécialement dans la région houillère (Visty, N° 95, 1935) et dans le domaine de l'agriculture. Dans ce but un nombre important de komsomoliens ont été élevés à la présidence des Kolchoz et des soviets de villages. (Le Communiste, N° 204, 1935).

Cette tactique peut s'expliquer par des difficultés qui surgissent pendant le stockage du blé. Le Komsomol doit vaincre ces difficultés.

Une des méthodes les plus efficaces d'unification, de « réintégration » de l'Ukraine, doit être la migration des populations dans des proportions inconnues jusqu'ici. On envoie sur le territoire de l'Ukraine des villages entiers de population proprement russe, pour peupler les espaces libres de l'Ukraine. Le nombre de ces nouveaux colons est très important : D'après le « Communiste » (N° 169 de l'année 1934), cette importance est démontrée par l'accroissement considérable de la race chevaline, grâce à l'apport en chevaux de ces nouveaux habitants. La population autochtone reçoit ces nouveaux venus sans grande sympathie, ce qui a même obligé le Congrès de Kolgosp de la région de Kharkov à lancer un appel dans lequel il ordonne de recevoir les nouveaux venus avec sympathie et amitié et de les admettre dans

la famille communale (« Visty », N° 5, 1934).

A la place de qui envoie-t-on ces colons et d'où les fait-on venir ?

La tendance du pouvoir soviétique est d'augmenter la population russe en Ukraine et c'est dans ce but que l'on amène des groupes entiers de Kolgospniks de la Russie Centrale.

La place augmente en même temps ; en effet, sans parler des milliers et des centaines de milliers de paysans ukrainiens envoyés dans le Nord et en Sibérie (soit-disant koulaks ou paysans riches) ou dans les camps de concentration pour résistance à la collectivisation et au stockage, et employés à construire le canal de la mer Blanche à la Baltique, ni de ceux-là même qui survivent et sont libérés de ce bagne soviétique, car ils ne reviennent généralement pas dans leur pays d'origine et sont gardés loin de l'Ukraine, une des causes les plus graves de dévastation de la population de l'Union soviétique, a été la famine de 1933-1934.

Cette famine ne fut pas le résultat d'un désastre naturel, mais la conséquence d'une politique systématique qui tend à affamer l'Ukraine par le stockage féroce du blé.

La population, privée de toutes réserves de blé et autres produits alimentaires, resta sans aucun moyen de subsistance et périt par villages entiers. C'est pourquoi nous observons aujourd'hui cette chose terrible : le dépérissement de l'Ukraine, la diminution dans l'accroissement de sa population et même la diminution du chiffre absolu de celle-ci.

Pour avoir une idée de la diminution de la population en Ukraine, il suffit de regarder les chiffres qui illustrent les variations de la population. A la date du 1er janvier 1927, la population de l'Ukraine Soviétique était de 28.900.000 âmes et le 1er janvier 1929 de 30.254.000 (« Visty », N° 236, 1934). A la date du 1er janvier 1931, elle était de 31.403.000 (Annuaire administratif de l'U.R.S.S.) ; on constate ensuite une diminution de l'apport annuel (d'environ 550.000 âmes), résultat probable de la collectivisation et des émigrations forcées pour résistance à la collectivisation commencée en 1929. C'est à partir de cette date que commence la diminution de l'apport naturel de la population, puis la diminution du chiffre absolu de celle-ci. Le 1er janvier 1932, la population était déjà de 31.813.000 âmes (Annuaire), ce qui montre la baisse de l'apport à 400.000 âmes par an. Le 1er novembre de la même année, nous avons le chiffre de 32.122.000 âmes (« Visty », N° 255, 1932), avec un apport de 300.000 âmes pour 10 mois. Mais à la date du 1er janvier 1933, la population est de 31.901.000 âmes (Annuaire) ; pour la première fois nous voyons donc une diminution de 200.000 âmes du chiffre absolu. Ceci marque le début de la famine en Ukraine, début qui se manifeste par une diminution brusque de la population, dans une période d'à peine 2 mois. La situation s'aggrave ensuite : en novembre 1933, la population est déjà de 31.686.000 âmes (« Visty », N° 236, 1934), ce qui accuse une diminution de 200.000 âmes en 10 mois. La moisson suivante a arrêté pour un moment ce dépérissement, mais l'hiver de 1933-34 et toute l'année 1934 fut une période d'intensification de la famine et de dépérissement de régions entières.

On peut juger des proportions qu'à pris ce dépérissement par un discours du Président du Conseil des Commissaires du peuple de l'Ukraine, Loubchenko, qui, au VII^e Congrès des Soviets à Moscou, décrivant l'épanouissement de l'Ukraine sous le pouvoir soviétique, chiffre à 30 millions seulement la population ukrainienne (« Izvestia » N° 26, 1935). En supposant même que l'apport naturel apporté par les naissances a joué pendant ce temps, on peut donc affirmer que l'Ukraine a perdu depuis 1929, à la suite de la famine et des migrations forcées, environ 3,5 millions d'âmes. Ces chiffres paraissent effroyables. La catastrophe de la famine s'étend sur tout le territoire de l'Ukraine soviétique, et il est permis de supposer que la population rurale ukrainienne a été partout victime de cette famine, tandis que la population des villes et des régions industrielles dans lesquelles arrivait la population russe de Moscovie et les régions frontières touchant à la Pologne et autour du bassin du Donetz qui sont sous la tutelle générale du Gouvernement Central, y échappait.

On comprend alors d'où viennent les terres libres en Ukraine, terres qui doivent être repeuplées et le sont par les paysans de localités éloignées, de la Russie proprement dite.

Pourtant, il fut un temps où les paysans ukrainiens partaient en masse en Sibérie et en Asie Centrale, ne pouvant trouver de terres libres en Ukraine.

Les pouvoirs soviétiques privent l'Ukraine des plus petites bribes d'autonomie tant administrative qu'économique et n'ont garde d'oublier de lui enlever les droits culturels obtenus pendant les années de l'« ukrainisation » de l'Ukraine soviétique.

En son temps (1921), le pouvoir so-

viétique a rencontré une vive résistance de la part des intellectuels ukrainiens, surtout des instituteurs et il a cédé en promettant l'ukrainisation complète des écoles, des administrations, en garantissant le développement libre de la littérature ukrainienne et de la science.

Cette politique habile affaiblit la résistance antisoviétique (et pas seulement en Ukraine soviétique !) et provoqua un affaiblissement de la lutte contre le pouvoir, car elle ébranla fortement l'idée que l'on se faisait du moscovite, envahisseur et opresseur du peuple ukrainien.

L'ukrainisation fut intensément menée. Un plan de l'ukrainisation des écoles ukrainiennes, y compris les hautes écoles, de tout l'appareil gouvernemental et municipal, du théâtre, des institutions scientifiques, fut dressé. Mais ceci ne pouvait durer longtemps,

car les ukrainiens et même les communistes ukrainiens acceptèrent tout comme monnaie courante, tandis que le pouvoir soviétique se servait de l'ukrainisation dans le seul but d'attirer et de tromper, croyant endormir ainsi ses ennemis. Le conflit devait arriver : il eut lieu d'abord sur le terrain littéraire. L'écrivain bien connu Khvylioviy prêchait dans ses écrits que la culture ukrainienne n'a rien de commun avec la culture russe et qu'elle doit se développer dans l'union avec la culture européenne. Dans la littérature ukrainienne, on a entendu ce cri de : « A bas Moscou ! » Il s'est répandu partout et a trouvé un soutien auprès du commissaire du peuple à l'instruction publique, M. Choumsky.

Une telle situation pouvait-elle ne pas inquiéter Moscou ?

G. NAUMENKO.

(A suivre.)

La nouvelle constitution soviétique

Le 11 juin dernier, le projet de la nouvelle constitution soviétique a été adopté à la séance du présidium du Comité central exécutif de l'U.R.S.S. Au cours de la séance, il fut décidé de soumettre le projet à « l'opinion publique » avant que de convoquer le Congrès des Soviets de l'Union pour statuer.

La nouvelle constitution doit vraisemblablement témoigner de la « démocratisation » du régime soviétique, annoncée assez confusément, il est vrai, au VII^e Congrès des Soviets en janvier 1935.

Le projet publié au lendemain de la

« décision historique » comprend 13 chapitres. Le premier article du premier chapitre intitulé « Structure sociale » consacre les « conquêtes » sociales du régime. Les auteurs du projet s'efforcent avant tout de donner l'illusion du caractère « ouvrier-paysan de l'Etat soviétique : « L'Union des républiques soviétiques socialistes est un Etat socialiste d'ouvriers et de paysans ». Tel est le premier article de la constitution.

Des articles qui suivent, il ressort que « le fondement économique de l'U. R.S.S. est constitué par le système économique socialiste et par la proprié-

té socialiste des instruments et moyens de production » et que cette dernière « prend la forme, soit de la propriété de l'Etat (bien national), soit la forme de la propriété coopérative-kolkhoze (propriété de chaque kolkhoz, propriété des associations coopératives). »

A l'exception d'une petite parcelle de terre près de la maison et d'une économie adéquate, tout le reste « la terre, le sous-sol, les eaux, les forêts, les usines, les fabriques, les puits, les mines, les transports par fer, par eau et par air, les banques, les P.T.T., les grandes entreprises agricoles, organisées par l'Etat (Sovkhoz ; stations de machines agricoles et tracteurs, etc.), ainsi que le fonds principal des maisons d'habitants dans les villes et centres industriels » sont propriété de l'Etat.

Les terres occupées par les kolkhoz « leur sont données en jouissance pour un temps illimité, c'est-à-dire à perpétuité », mais, de toute évidence, prenant en considération l'esprit individualiste des masses paysannes, le projet admet les exploitants individuels et « la petite économie privée de paysans travaillant individuellement et d'artisans à domicile, économie fondée sur le travail personnel et interdisant l'exploitation du travail d'autrui ».

Le dernier article (12^e) de ce chapitre est ainsi conçu :

« En U.R.S.S. le travail est une obligation pour chaque citoyen qui y est apte, en vertu du principe : qui ne travaille pas ne mange pas ». Et plus loin : « En Union soviétique est appliqué le principe du socialisme : « A chacun selon ses capacités, à chacun selon son travail ».

Le premier principe qui faisait défaut dans le texte de la constitution de 1923 a été emprunté à la constitution de 1918. Sa signification n'est pas dou-

teuse : c'est une « marchandise d'exportation » pour les pays éprouvés par le chômage en Europe. Le deuxième principe est destiné aux fins de la politique intérieure : il légalise les gros émoluments et la situation privilégiée de certains « spécialistes » et la nouvelle noblesse en la personne des dirigeants du parti communiste.

Les chapitres suivants, y compris le 8^e, sont consacrés à la structure de l'Etat et aux questions administratives. Le 9^e chapitre parle de l'organisation des tribunaux et de la magistrature. Partout se manifestent des tendances centralisatrices. Ces tendances, malgré leur aspect illogique, vont jusqu'à préconiser l'augmentation du nombre des « républiques alliées » lequel serait porté de 7 à 11, ainsi qu'on peut le voir dans l'article 13 de la nouvelle constitution dans le deuxième chapitre. Cet article qui supprime la république fédérative soviétique socialiste de Transcaucasie pour en faire, chacune des républiques qui la constituent : Azerbaïdjan, Arménie, Géorgie, individuellement des « républiques autonomes » dans le genre des républiques autonomes du Kazakhstan et du Kirghizistan.

Il est certain que dans les coulisses de cette décision se cache la vieille maxime que nul n'ignore et qui a été éprouvée dans la politique nationale lenino-stalinienne : *divide et impera*. Par la liquidation de la « Fédération de Transcaucasie » dont on a parlé comme d'un « succès », les dirigeants soviétiques essaient de porter un coup au sentiment de plus en plus manifeste de l'unité caucasienne et affaiblir ainsi la force des tendances centrifuges au Caucase. Des tendances analogues se perçoivent dans le deuxième cas ; ici, la barrière de la soi-disant égalité des droits dans « l'union libre-

ment consentie des républiques soviétiques socialistes » doit séparer en deux un seul et même peuple turc, tout comme il est séparé de l'autre partie du Turkestan vers les centres duquel cette race se sent attirée depuis des siècles.

Il est bien évident que toutes les prérogatives qui caractérisent l'Etat souverain restent intactes dans la nouvelle constitution ; elle relèvent des « organes suprêmes de l'Union des républiques soviétiques socialistes » en la personne du Conseil suprême composé de deux « chambres » : du Conseil de l'Union et du Conseil des Nationalités. Il est vrai que l'article 17 « laisse à chaque république de l'Union le droit de quitter librement l'U. R. S. S. », mais personne ne croit sérieusement à ce « droit » et n'y attache une importance quelconque.

Du Conseil Suprême dépendent : le présidium dudit Conseil et le Conseil des commissaires du peuple de l'U. R. S. S. qu'il a tâche de former de même que les commissariats du peuple des républiques alliées.

L'on peut se faire quelque illusion sur la forme des élections au Conseil suprême qui semble favoriser les allogènes par rapport aux Russes.

Conformément à l'article 35, le Conseil de l'Union sera élu par les citoyens de l'U.R.S. à raison de un député par 300.000 habitants. Au Conseil des Nationalités siégeront des députés (!) présentés par les Conseils suprêmes des républiques de l'Union et des républiques autonomes et par les « Soviets des députés des travailleurs » des régions autonomes, à raison de dix députés pour chaque république de l'Union, cinq députés pour chaque république autonome et deux députés pour chaque région autonome.

Partant de ces normes et prenant

en considération la composition nationale de l'U.R.S.S., ainsi que le nombre des régions et républiques autonomes, on pourrait s'imaginer que dans le futur Conseil suprême, et plus particulièrement au Conseil des Nationalités, les Russes peuvent se trouver en minorité. Mais cette possibilité n'est qu'une erreur d'« optique », habilement échafaudée par la rédaction du texte de la constitution. Dans la pratique, cette possibilité s'exclut, attendu que le système électoral met, lors des élections au Conseil suprême (et dans toutes les élections en général), la volonté des allogènes des régions et républiques nationales en pleine dépendance de la volonté de la minorité dirigeante russe qui se trouve sur leur territoire. C'est ce que nous dit l'article 141 de la constitution qui réglemente la question des candidats à la députation. En vertu de ces dispositions, le droit de présenter des candidats est assuré aux organisations sociales et aux sociétés de travailleurs : organisations du parti communiste, syndicats professionnels, coopératives, organisations de jeunesse (komsomols) et « sociétés culturelles », c'est-à-dire tout ce qui non seulement parmi les dirigeants, mais encore dans la masse joue un rôle dominant en tant qu'élément russe ; et l'on sait que même dans les rayons non-russes, toutes ces organisations portent le nom de « nationales ».

Il est clair qu'avec un tel système de la formation d'une liste de candidats aucun danger ne menace les positions impérialistes russes du Conseil suprême, d'autant plus que les députés au Conseil des nationalités sont élus, non point par voie de suffrage universel, comme cela doit avoir lieu aux élections du Conseil de l'Union, mais par voie « d'émanation » de « représentants » des diverses administrations

des régions et républiques autonomes alliées (conseils suprêmes et Conseils des députés des ouvriers).

Dans ces conditions, la composition du futur Conseil suprême de l'U.R.S.S. sera semblable en quelque sorte à celle, par exemple, du Comité exécutif actuel de la région nord-caucasienne où la population allogène qui compte plus de 70 p. 100 de l'ensemble n'est représentée que par quelques unités qui ne jouent aucun rôle et dont la présence au sein du Comité exécutif est purement nominale.

Le Conseil suprême de chaque république alliée est constitué de la même manière que le Conseil suprême de l'U.R.S.S. Conformément à l'article 59, le Conseil suprême de l'une des républiques de l'Union est « l'organe législatif unique de la république ».

Ce même droit appartient au Conseil suprême de l'U.R.S. avec la seule différence que ce droit s'étend sur tout le territoire de l'U.R.S.S. L'article 32 spécifie que « le pouvoir législatif de l'U.R.S. est exercé exclusivement par le Conseil suprême de l'U.R.S.S. ».

Si maintenant on considère que conformément à la nouvelle constitution toute la vie législative des républiques de l'Union doit s'harmoniser avec la constitution de l'U.R.S.S. et que les commissariats du peuple de l'Union sont subordonnés aux commissariats du peuple de l'U.R.S.S. correspondants (art. 87) et que le budget des républiques est sanctionné à Moscou, on concevra que dans la pratique, le rôle législatif des conseils des républiques alliées se réduira à reproduire les décisions prises par les institutions juridiques de l'U.R.S.S.

Mais, à part ce qui vient d'être dit, la constitution elle-même limite la compétence des soviets suprêmes des républiques de l'Union. D'accord avec

l'article 60, ils peuvent :

a) adopter la constitution de la république et y apporter des modifications, conformément à la constitution de l'U.R.S.S.;

b) ratifier les constitutions des républiques autonomes et déterminer les frontières de leur territoire ;

c) approuver le plan d'économie nationale et le budget de la république, ce qui, empressons-nous d'ajouter, ne la dispense pas d'envoyer son budget pour approbation à Moscou (art. 14) ;

d) jouir du droit d'amnistier et de gracier les citoyens condamnés par les organes judiciaires de la république de l'Union, mais en même temps, partout en U.R.S.S. les organes du parquet « exercent leurs fonctions en toute indépendance des organes locaux quels qu'ils soient et ne relèvent que du procureur de l'U.R.S.S. (art. 117).

Les droits des républiques et régions autonomes sont encore plus limités ; ils sont sous une double pression : sous la pression des organes de l'U.R.S.S. et sous celle des organes de la république de l'Union dont ils font partie.

Les républiques autonomes diffèrent des régions autonomes en ce qu'elles ont leur constitution au Conseil des commissaires du peuple, c'est-à-dire que cette différence est la même que celle qui existe dans la constitution de 1923.

Pour ce qui est des tendances centralistes, disons même militaires de la nouvelle constitution, la répartition des commissariats du peuple en commissariats de l'U.R.S.S. et des républiques de l'Union est caractéristique.

Aux premiers se rattachent les commissariats du peuple suivants : de la Défense, des Affaires étrangères, du Commerce extérieur, des Voies de communication, des P.T.T., des Trans-

ports par eau et de l'Industrie lourde.

Aux deuxièmes se rattachent les commissariats du peuple suivants: de l'Industrie alimentaire, de l'Industrie légère, de l'Industrie forestière, de l'Agriculture, des Sovkhoz de céréales et d'élevage, des Finances, du Commerce intérieur, de l'Intérieur, de la Justice, de la Santé publique. Les premiers « dirigent la branche de l'Administration d'Etat qui leur est confiée sur tout le territoire de l'U. R. S. S. soit directement, soit par les organes par eux désignés. »

Les deuxièmes dirigent « par l'intermédiaire des commissariats du peuple des républiques de l'Union ».

En résumé, il n'y a pas beaucoup de différence entre le premier et le deuxième système, attendu que les commissariats du peuple des républiques de l'Union ne sont en définitive qu'une copie des commissariats de l'U.R.S. Mais ce qui est à remarquer, c'est que la centralisation embrasse des branches qui se trouvent liées aux affaires militaires. Ce fait est encore une démonstration que malgré toutes « les victoires », en dépit de tous « les succès » Moscou n'a pas une grande confiance en ses sujets de langues différentes.

Le centralisme est le trait caractéristique de l'organisation des organes juridiques. Tous les organes juridiques sur le territoire de l'U.R.S.S. sont sous le contrôle du tribunal suprême de l'U. R. S. qui est « l'organe judiciaire suprême de l'U.R.S.S. » Les procureurs des républiques, des territoires et des régions, ainsi que les procureurs des républiques autonomes et des régions autonomes sont nommés par le procureur de l'U.R.S.S. pour une durée de cinq ans, ce qui, comme nous l'avons dit, du fait de l'indépendance des organes du parquet « des or-

ganes locaux quels qu'ils soient » transforme l'institut du parquet en institution la plus centralisée de l'U. R. S. S. ; jusqu'à présent, les organes judiciaires et les organes du parquet étaient sous la dépendance des autorités locales.

Le chapitre X dans lequel il est question « des droits fondamentaux et des obligations des citoyens » est celui qui a été plus spécialement mis en vedette. Les tendances « d'exportation » de ce chapitre sautent particulièrement aux yeux, aussi nous le voyons en Occident servir de motif d'enthousiasme et de démagogie soviétophile pour les admirateurs du « front unique » et des « conservateurs » des principes du « démocratisme orthodoxal ».

Ce chapitre est un truc des plus typiques pour la réclame du bolchevisme. Que ne promet-il pas aux citoyens affamés et mal vêtus de l'U.R.S.S.

On y trouve le droit au travail et au repos, l'assurance matérielle pour la vieillesse, en cas de maladie ou de perte de capacité de travail, le droit à l'instruction, l'égalité des droits pour les femmes, enfin la liberté de conscience, la liberté de pratiquer les cultes religieux parallèlement avec la liberté de propagande antireligieuse.

En outre, ce chapitre garantit aux citoyens de l'U.R.S. la liberté de la parole, de la presse, de réunion et de meeting, la liberté de défiler et de manifester dans les rues, le droit de se grouper en organisations sociales : syndicats, associations coopératives, organisations de jeunesse, organisations sportives et de défense nationale, etc. et même l'inviolabilité de la personne et du domicile des citoyens.

Enumérant toutes ces « libertés », les fervents du « démocratisme soviétique » oublient d'ajouter que la nouvelle constitution maintient sans chan-

gement la dictature du parti communiste et qu'elle ne reconnait pas aux masses le droit d'activité individuelle politique, base de tout régime démocratique. Le parti communiste, conformément à la constitution reste, tout comme auparavant, « le détachement d'avant-garde des travailleurs » et le « pivot dirigeant de toutes les organisations des travailleurs en général, et de l'Etat en particulier ».

Ainsi l'appareil du parti conserve son rôle dirigeant et ses postes de commandement, n'admettant pas à ses côtés d'autres groupes politiques, d'autre idéologie pas plus que d'autres organisations publiques qui ne soient en étroite dépendance du parti ou, pour mieux dire, de la clique de parti avec Staline à sa tête.

Evidemment, dans un pareil état de choses, le sort des citoyens soviétiques ne changera en rien et il est fort douteux que les « droits » et les « libertés » que nous venons d'énumérer puissent susciter des illusions ou des espoirs ou un avenir meilleur en U.R. S. S.

Nous ne saurions trop répéter que les « droits » et les « libertés » du X^e chapitre sont des « marchandises d'exportation », c'est-à-dire, l'un des

moyens de diversion soviétique dans les pays d'Occident, n'ayant aucune signification effective pour la réalité intérieure de l'U.R.S.S.

Le X^e chapitre (article 133), parle ainsi des obligations qui incombent aux citoyens soviétiques :

« La défense de la patrie est un devoir sacré pour chaque citoyen de l'U. R. S. S. La trahison envers la patrie : la violation du serment, le fait de passer à l'ennemi, le préjudice causé à la puissance militaire de l'Etat, l'espionnage pour un Etat étranger, sont punis avec toute la rigueur de la loi, comme étant le plus grave des crimes ».

C'est dire que tout est semblable aux « formules classiques » qui existent dans les pays capitalistes, et ne rappelle en rien les formules de l'internationalisme et du socialisme. Il n'est pas jusqu'au mot « patrie » qui ne soit exprimé seul, sans le qualificatif de « patrie socialiste ».

Telles sont les bases fondamentales de la nouvelle constitution soviétique « la plus parfaite, la plus démocratique de toutes les constitutions du monde », si l'on en croit ses auteurs et leurs créatures du « front unique ».

Omar OGUZ.

Les adieux d'André Gide à la Géorgie

Sous ce titre, M. André Gide a adressé à M. Beria, vice-dictateur du Caucase la lettre suivante :

Camarade Beria !

Parlant de la beauté de la Géorgie, je me suis souvenu des paroles de

Stendhal. Il appelait la beauté une promesse de bonheur. Il est possible qu'en aucun autre pays, parmi ceux que je connais dans le monde, le bonheur ne semble plus rapproché, plus facile à saisir que dans ce pays.

Grâce au climat, les fleurs, grosses

et parfumées poussent naturellement partout, les fruits les plus succulents donnent envie de les goûter, si bien que si j'avais connu Batoum plus tôt, dans mon livre « La nourriture terrestre », livre dans lequel il y a trente ans, je chantais la joie naturelle, j'aurais chanté ces remarquables jardins. Mais il est possible qu'ils n'existaient point à l'époque, aussi bien que le magnifique jardin botanique et les vastes plantations de thé.

La fertilité mythologique de l'ancienne Colchide a été de tout temps légendaire. Elle attirait la cupidité des conquérants, poussait à des entreprises hardies et alimentait la fantaisie des poètes. Il appartenait à l'U. R. S. S. de tirer de leur sommeil les richesses de cette terre et de profiter de la magnanimité du climat, au point qu'aujourd'hui, le voyageur ne sait de quoi il doit le plus se réjouir — de la force de la nature, des efforts de l'esprit qui l'ont ainsi réveillée ou de la voix du poète pour chanter en même temps l'un et l'autre en glorifiant la beauté aujourd'hui, et l'épique hier et demain.

Je quitte avec regret ce si beau pays, mais en moi vivra le souvenir, plein de nostalgie, pour lui, pour l'accueil qu'il m'a fait : les coeurs s'ouvrent ici, les mains se tendent et serrent la vôtre.

Malgré la différence des langues, les pensées se confondent; le chaleureux accueil des maîtres qui m'a été fait en Géorgie et qui m'a accompagné

au cours de la plus belle partie de mon voyage semblait être l'expression humaine de la beauté et la magnanimité du pays.

Je dois ajouter que nulle part en U. R. S. S. je n'ai senti un dévouement plus fidèle, plus vivace à la grande cause de la révolution triomphante que dans cette superbe Géorgie qui, grâce à l'intelligence de ses dirigeants a su conserver, rétablir ou reconquérir les particularités essentielles de sa véritable tradition. Si donc elle fusionne en moi avec le grand amour que j'éprouve pour l'U. R. S. S., je la séparerai et lui réserverai une place d'honneur dans mon coeur.

28 juillet 1936.

Ainsi M. André Gide se montre-t-il enchanté par la beauté de la Géorgie. Il admire le climat du pays, les fleurs grosses et parfumées et les fruits les plus succulents qui, naturellement, n'ont jamais existé en Géorgie avant l'invasion russe tout comme le jardin botanique de Tiflis et la végétation luxuriante de Batoum... Certes, M. André Gide ne pouvait, dans une lettre d'adieu, se permettre d'évoquer le sort tragique de la Géorgie ni de faire allusion à la misère où se débat tout un peuple réduit en esclavage. Il passe sous le silence cet aspect douloureux de la vie du pays. Remercions-le pour ce silence — il est éloquent — et contentons-nous d'admirer sa sensibilité, pour « le climat » et « les fleurs parfumées » de la Géorgie.

Expulsion des Finnois d'Ingrie

Nous avons reçu de Helsinki la lettre suivante :

Depuis le mois de juin passé, nous avons reçu des nouvelles d'après lesquelles les autorités soviétiques ont recommencé à exiler en masse des Finnois de l'Ingrie, surtout ceux qui habitent la région entre Léningrad et la frontière finlandaise. Nous avons fait des efforts pour soumettre ces informations à un contrôle et nous avons réussi à constater entre autre les faits suivants :

Cette année, dans plusieurs communes de l'Ingrie du Nord, les autorités ont négligé l'organisation des semailles printanières habituelles. Dans les villages de Uusi Alakylä, Vanha Alakylä, Akkanen et Mainila, commune de Valkeasaari, les autorités ont même défendu de semer en faisant savoir à la fois que les villages seront évacués.

Entre les dates, 27 avril et 6 mai, ont été exilés :

De la commune de Lempsaala :

a) « selsoviet de Hipelinmäki :

Tous les habitants des villages suivants :

Lavosenmäki, 24 familles ;

Mustila, 114 familles ;

Lappalaismäki, 15 familles ;

Myllymäki, 21 familles.

b) Du « selsoviet » de Maanselkä :

Svaanila, 23 familles ;

Pien-Kaitala, 50 familles ;

Iso-Korkeamaa et Pieni-Korkeamaa, 90 familles ;

Kirjasalo, 75 familles ;

Mäkkii, 60 familles ;

Korosaari, 75 familles ;

Salosavotta (évacuation partielle), 20 familles.

Total, 567 familles, soit 2.400 environ.

Ont été évacués ensuite les villages de Vanhakylä, Tikanmäki, Uusikylä, Autio, Pusanmäki, Lehtotylä, Sahanotko, dont on ignore le nombre actuel des habitants.

Les villages de Hipelinmäki, Heinola, Sutela, Riivalinmäki et Levoska devaient être évacués après le 15 juin et l'évacuation a probablement eu lieu.

Dans la commune de Toksova, ont été évacués 12 villages : Koivukylä, Kesämäki, Rajala, Korosenmäki, Revonaho, Moisio, Mustosi, Hannola, Pelkosi, Räikkösenmäki, Tlā-Osselki et Rantala. Le nombre des familles n'est pas connu.

A Valkeasaari ont été évacués 15 villages, mais nous ne savons leurs noms que par des informateurs indirects.

A Vuole, au moins 3 villages ont subi le même sort. Les noms nous manquent.

A Miikkulainen, le village de Salonkylä a été évacué partiellement au mois de mai. Le 5 juillet ont été évacués les villages de Alakylä, Yläkylä, Korkkinen, Suuri Suojala, Pieni Suojala, Katumaa et Toserova. Un groupe de pêcheurs finlandais de Ladoga qui était allé, par mégarde, sur le territoire russe, a vu, dans la nuit entre le 5 et le 6 juillet, pendant qu'il marchait à travers les villages, que les habitants des villages de Alakylä, Yläkylä, Toserova, Suuri Suojala, Pieni Suojala et Katumaa avaient ramassé leurs biens et étaient prêts à partir. Le nombre actuel des habitants de ces villages reste inconnu.

Le total des habitants exilés de ces 43 villages monte, même d'après un calcul très prudent, à 8.000 personnes. Les exilés ont été transportés aux environs de Tchérépovets, rayons de Babayév et Kadouichkij, d'où on a reçu des lettres. Les fourgons à bétail, où étaient mis ces malheureux portaient l'affiche « Emigrants volontaires ».

Les localités d'exil manquent de produits agricoles et certaines personnes ont dû les quitter par peur de la famine. Les exilés sont répartis dans des fermes collectives russes.

Jusqu'ici on n'avait expulsé, généralement, que des personnes et des familles qui n'avaient pas voulu s'associer aux fermes collectives ou qui fréquentaient l'église, c'est-à-dire que l'on appelait « antisoviétiques ». Or, maintenant on a évacué des villages entiers. On n'a même pas fait de différence entre les communistes, ni entre ceux qui appartenaient aux fermes collectives. Ceci doit être considéré comme la suite d'une vague de russification qui, il y a une année, a affecté l'enseignement primaire de ces endroits. Or, la seule raison des expulsions, c'est la nationalité finnoise des habitants.

Vers la fin du mois de juin a été donné l'ordre d'évacuer le reste, une trentaine de villages de la commune de

Lempaala. Aussi dans les autres localités au nord de la Néva la population parle déjà de prochaines évacuations des villages à langue finnoise. Ces actions auraient lieu en automne. En tous cas, ces endroits n'ont pas encore reçu, autant qu'on sache, d'ordre officiel.

En ce qui concerne la population finnoise à l'ouest et au sud-est de Léninград, nous n'avons pas réussi à en vérifier les informations acquises. Là encore des expulsions seraient envisagées.

Si l'ordre d'exil concernant l'évacuation de Lempaala se réalise et si les autorités soviétiques décident l'évacuation des parties de l'Ingrie qui sont au nord de la Néva, cela signifie l'expatriation de 25 à 28.000 hommes. Tel a été déjà le sort de 25 à 30.000 Finnois d'Ingrie et ce n'est que quelques-uns qui sont revenus ou qui pourront revenir de Sibérie, du Turkestan et des mines de Hiipinä (Kola), où ils périssent.

Le seul moyen qui puisse les sauver, c'est que le monde civilisé veuille exprimer son opinion éclairée et juste. Ses protestations seules peuvent empêcher le gouvernement soviétique d'accomplir les expulsions, car il lui est nécessaire de garder son prestige international.

X.

L'Industrie du naphte du Caucase pendant l'année 1935

La production du naphte sur l'ensemble du territoire de l'U. R. S. S. en 1935 a atteint le chiffre de 25.138.000 tonnes, soit 991.000 tonnes de plus qu'en 1934 (24.146.000 tonnes). En 1914 l'exploitation du naphte sur tout

le territoire russe atteignait 9.210.000 tonnes.

Cette production se répartit ainsi :

1. Naphte de Maikop. En 1935, la production du naphte a été de 1.178.000 tonnes, soit 240.600 tonnes

de plus qu'en 1934 (938.200 tonnes).

2. Naphte de Grozno. En 1935, la production du naphte a été de 3.170.100 tonnes, soit 200.000 tonnes de moins qu'en 1934 (3.370.200 tonnes).

Dans l'un de nos précédents articles nous avons signalé le caractère clandestin de l'exploitation du naphte par les bolcheviks dans certains rayons, dans celui de Grozno en particulier. Dans les nouveaux gisements de naphte de Grozno de brillants résultats avaient été obtenus grâce à des forages pratiqués dans la partie anticlinale la plus élevée ce qui n'eut d'autre effet que de gêner dès le début le nouveau gisement.

On a ainsi, en voulant obtenir quelques fontaines de naphte à grand effet, détruit une énorme quantité de réserves de naphte que l'on aurait pu extraire des poches disposées sur les ailes anticlinales, à une certaine distance du pivot anticlinal, attendu qu'avec cette pression, du gaz et de l'émulsion dans la coupole anticlinale elles auraient été utilisées d'une manière plus productive.

En dépit des résultats assez satisfaisants du forage dans les gisements entièrement nouveaux de Grozno où l'on a obtenu un jet de naphte, la production totale dans le rayon de Grozno a baissé de 200.100 tonnes, ce qui constitue les 5,94% de l'ensemble de la production. Vraisemblablement, par suite de l'exploitation clandestine du naphte par les bolcheviks, dans le rayon de Grozno qui, comme on sait, produit le naphte le plus estimé en ce moment, naphte riche en benzine en général et léger en particulier, pour les besoins de l'aviation, sa production doit infailliblement baisser rapidement pour arriver à zéro. Les anciens gisements de Grozno ont été abandonnés

par les bolcheviks, peu après leur arrivée au pouvoir et perdus à jamais, alors que les nouveaux ont été gâtés ces dernières années et que vraisemblablement ils s'acheminent vers leur perte.

3. Dans le rayon de Bakou, au cours de l'année 1935 on observe un léger accroissement de production; elle s'exprime par 19.340.000 tonnes contre 19.182.800 tonnes en 1934, soit une augmentation de 157.200 tonnes, environ 0,8% de la production totale.

Mais, en dehors des rayons pétroliers du Caucase, la production du naphte en 1935 a été inaugurée de la manière suivante dans d'autres rayons de l'U. R. S. S.

1. Dans le rayon de l'Emba, la production a donné 269.200 tonnes en 1935 contre 241.600 tonnes en 1934.

2. Dans les autres rayons, la production a donné 1.180.400 tonnes contre 413.800 en 1934; en outre, l'augmentation de la production s'est effectuée dans ces rayons, principalement au compte du naphte transcaspien (Naphtedag) où elle s'est élevée en 1935 au chiffre de 343.300 tonnes contre 16.000 en 1934 et au compte du Bachkinapht où la production a atteint 405.700 tonnes en 1935 contre 62.600 tonnes en 1934.

Les forages en 1935 ont atteint 1.500.700 mètres contre 1.254.800 mètres en 1934, c'est-à-dire 245.900 mètres de plus soit 19,6%.

L'entrée du naphte dans les usines s'exprime par 21.377.200 tonnes en 1935 contre 20.624.000 tonnes en 1934, soit 753.200 tonnes de plus, ce qui constitue une augmentation de 3,6%.

En 1935 l'exportation du naphte a atteint 3.368.262 tonnes contre 4.314.754 tonnes en 1934, soit une diminution de 946.492 tonnes ce qui constitue une différence de 21,9%.

CHRONIQUE

GEORGIE

M. Albert Malche, éminent professeur à l'université de Genève, consacre un intéressant article aux livres qui ont paru ces derniers temps sur la Géorgie. Il écrit notamment :

L'écrasement de la nation géorgienne par la force des armées semble provoquer un regain d'intérêt pour l'histoire et la culture de ce peuple de si haute et de si ancienne civilisation.

C'est ainsi qu'une histoire du peuple géorgien, due à la plume de W. E. D. Allen, a paru en 1932 à Cambridge, richement illustrée et avec de nombreux hors-texte.

En 1933, à Paris, le grand poète russe C. Balmont a donné une traduction monumentale, en vers, de la fameuse épopée géorgienne du XIII^e siècle, attribuée à Chota Rousthavéli, qui s'intitule « Le héros à la peau de tigre ». Cette œuvre, contemporaine de la Divine comédie, est considérée comme le Tristan et Yseut de l'Orient.

L'an dernier, enfin, M. J. Karst, professeur à l'Université de Strasbourg, vient de publier deux ouvrages dans des domaines assez éloignés l'un de l'autre mais qui complètent notre information. Le premier, édité par Bloud et Gay, offre un tableau très précis de la littérature géorgienne chrétienne, du IV^e siècle à nos jours. Le second est la version française avec commentaire du code géorgien du roi Vaktang VI, qui était jusqu'ici inaccessible aux lecteurs de notre langue.

Il faut admirer l'érudition variée de M. Karst, qui est non seulement un philologue profondément versé dans l'étude des langues orientales et sur-

tout du groupe ibéro-caucasien, mais un historien et un juriste.

Son tableau de la littérature géorgienne ne retient pas l'attention par la seule curiosité que suscite le dépaysement, l'excursion de l'esprit. Il vaut en lui-même, d'abord. La sensibilité, l'idéal, les modes d'expression de cette vaillante et chevaleresque nation qui fut toujours comme la grand'garde de l'Europe et du christianisme aux portes de l'Iran, sont chose qu'on ignorait et qui émeut. C'est toute une riche province littéraire qui nous est rendue, avec ses origines religieuses, son essor poétique, ses décadences, son âge d'or, son romantisme, ni très étrangers à notre évolution ni comparables, toutefois, à l'occident, à cause d'une atmosphère, et d'un accent et d'un coloris qui en font une création à part, originale.

Il y a plus : la Géorgie n'a pas produit dans l'isolement ; on prend un vif intérêt à suivre les traces d'influences et d'échanges dont témoignent ses œuvres littéraires. L'influence orientale, aux débuts, celle de l'Iran, avant tout, est marquée. La culture gréco-byzantine, jusqu'au XII^e siècle, ne l'est pas moins. Et on en pourrait dire autant des contacts avec la pensée moderne en notre siècle ; ce qui n'empêche point que les lettres géorgiennes sont restées sans cesse marquées d'un caractère national très accusé. La poésie populaire, ses élégies, ses jeux masqués, ses chansons en fournissent la preuve.

Le code de Vakhtang date du commencement du XVIII^e siècle. Grand

protecteur des lettres et des arts, le prince éclairé qui l'a fait rédiger sous son contrôle a voulu rationaliser en le codifiant le vaste droit coutumier qui régissait les rapports du pays. Ce droit était enrichi des apports les plus divers, arméniens, byzantins, syro-romains même. Par son fond, il rappelle en plus d'un point le vieux droit germanique, entre autres par le rôle important qu'y tient la coutume du « Wehrgeld ». Ainsi que l'écrit très justement Dareste, dans son histoire du droit : « Ce code nous fait mieux comprendre ce qu'étaient les Grecs au temps d'Homère et jusqu'à Dracon, les Romains au temps préhistorique, les Gaulois avant César, les Germains à l'époque des invasions, les Russes sous le règne de Jaroslav, les Scandinaves au XIII^e siècle ».

Ces diverses études géorgiennes sont d'une valeur évidente pour les orientalistes. Pour n'importe quel lecteur, elles confirment ce qu'on savait déjà du peuple géorgien ; elles apportent des témoignages solides et bril-

lants de son génie national, qui mérite de vivre et de retrouver sa pleine liberté d'expression.

PROGRAMME DE LA COMMUNICATION « Byzance et Caucase » par Ch. Beridze, membre de la Société Asiatique de Paris.

1. Caucase : Berceau de Races.
2. Variété de Cultures au Caucase.
3. Rôle de l'Empire Byzantin.
4. Pénétration de la culture gréco-latine au Caucase, via Bizance.
5. Les Bagratyon arméno-géorgiens et l'Empire Byzantin.
6. Mont Athos — foyer de la culture byzantine et géorgienne.
7. Les Chevaliers de cette culture.
8. La Colchide et la Byzance.
9. Les Comnènes et la Reine Thamar. (1184-1212).
10. Byzance et Rousthawéli.
11. Les Croisés du Caucase.
13. Les Annales géorgiennes et la chronique byzantine.
14. Sources inconnues.
15. Conclusion.

AZERBAIDJAN

CONGRES DU PARTI NATIONAL « MOUSSAVAT » DE L'AZERBAIDJAN.

Le Congrès du parti national « Moussavat » de l'Azerbaïdjan vient d'avoir lieu.

Ayant entendu le rapport du leader du parti, M. Emin Bey Rassoul Zadé, le Congrès a approuvé la ligne générale du parti, qui s'exprime en une lutte irréconciliable contre l'armée d'occupation des Soviets, pour le rétablissement de l'Indépendance de la République de l'Azerbaïdjan, et la défense de l'idée de la confédération du Caucase en alliance avec tous les peu-

ples asservis par l'impérialisme russe et unifiés, dans le « front de Prométhée ».

Le Congrès a élaboré une conception nouvelle des tendances du parti. L'idée de la confédération du Caucase est entrée comme un point déterminé et bien précis dans le système des exigences du parti.

Le parti reconnaît la propriété privée, la liberté du commerce ; il reconnaît à l'Etat le droit d'intervenir en cas de désaccords économiques et autres entre différents groupes de la population.

La lutte des classes comme système

social est désavouée par le parti. Le parti reconnaît le principe de l'unité nationale et de la solidarité commune. Les paysans reçoivent la terre en propriété. Les ouvriers participent aux bénéfices des entreprises et sont représentés dans l'administration du point de vue technique et économique.

Comme dans tous les Etats européens, les travailleurs sont protégés par la loi.

La situation internationale est considérée comme très inquiétante ; d'autre part, un conflit mondial est possible entre le communisme destructeur et le principe sain du patriotisme national.

Les soviets seront l'arène d'une guerre probable qu'ils provoquent et à laquelle ils se préparent. Naturellement, les sympathies du parti seront du côté des adversaires des soviets. Le devoir du parti est de savoir profiter du moment en démontrant la fausseté bolcheviste-russe ; populariser la cause de l'indépendance de l'Azerbaïdjan dans le monde entier, en maintenant une alliance avec tous les pays qui luttent contre l'impérialisme russe.

En ce qui concerne la politique intérieure, le parti a décidé : de dévoiler la démagogie soviétique, d'éclairer le peuple en lui faisant comprendre l'hypocrisie des réformes soviétiques, d'exiger la sortie de l'Azerbaïdjan de l'Union des Soviets ; la turquisation des institutions de l'Etat, de l'armée et des écoles. De lutter contre la russification de la langue, d'empêcher le démembrement de l'Azerbaïdjan en petites nations créées artificiellement, de s'opposer à la colonisation du pays par la voie d'immigration de Russie et de protester contre l'exploitation économique de l'Azerbaïdjan.

L'année de la convocation du Congrès coïncide avec le 25^e anniversaire de la fondation du parti ; à cette occasion, l'Assemblée a décidé de signaler ce fait en instituant un insigne de jubilé ; d'éditer l'histoire du parti et d'honorer la mémoire des pionniers du parti.

Il a été constitué un organe central du parti sous le nom de « Divan ».

Le Congrès fait appel au peuple en l'encourageant dans sa lutte ultérieure et acclame tous ceux qui tiennent haut l'étendard de cette lutte pour sauvegarder les idéals du peuple azerbaïdjanien servis par le parti.

LE BUDGET

DE L'AZERBAIDJAN EN 1936

Au cours de sa réunion du 21 février dernier, le Comité central exécutif d'Azerbaïdjan a approuvé le budget annuel du pays, présenté par le rapporteur. On trouve le compte rendu de ce budget dans le journal *Kommounist* et dans le *Bakinski Rabotchi* du 5 mars dernier ; en voici un aperçu :

L'ensemble du budget s'élève à 442.229.000 roubles. Sur cette somme 259.942.000 roubles constituent la part prélevée au profit des budgets locaux. Les budgets des différentes provinces atteignent 346.652.000 roubles. En voici leur répartition :

Guendjé	15.573.900 roubles.
Karabagh montagn...	15.039.000 —
Nakhitchévan	13.560.000 —
Cheki	6.885.500 —
Agdam	3.867.500 —
Berde	1.741.500 —
Guegtchai	4.050.500 —
Zakatal	3.288.300 —
Kazah	4.028.000 —
Kouba	4.490.000 —
Lenkoran	4.128.200 —
Salian	4.270.000 —

Chamaha	3.407.700	—
Terter	1.310.800	—
Tavous	4.422.900	—
Evlah	1.617.700	—
Karaboulah	2.347.500	—

ENSEMENCEMENTS

Le *Kommounist* du 10 janvier 1936 donne les informations suivantes concernant les ensemencements en Transcaucasie pendant l'année 1936. Selon les prévisions faites, la surface à cultiver doit porter sur 2.519.200 hectares, se répartissant ainsi :

Azerbaïdjan	1.117.680 hectares
Géorgie	962.430 —
Arménie	439.190 —

Ces chiffres englobent toutes les surfaces à cultiver, que ce soit les ensemencements de céréales, les plantations de coton, de tabac ou de thé.

SANTE PUBLIQUE

La *Zaria Vostoka* du 11 février 1936 signale qu'une somme de 63 millions de roubles pour l'année 1936 a été allouée à la Fédération de Transcaucasie pour les besoins de la santé publique. Cette somme se répartit ainsi :

Géorgie	38.100.000 roubles
Azerbaïdjan	14.500.000 —

Arménie	8.500.000 —
---------------	-------------

D'après ces chiffres, l'on peut constater que l'Azerbaïdjan qui porte la plus lourde part du budget et qui donne le plus de bénéfices reçoit une part relativement bien inférieure pour ses propres besoins.

JEUNESSES COMMUNISTES

Le *Bakinski Rabotchi* du 11 avril 1936 se plaint de l'insuffisance des connaissances du communisme des jeunes communistes d'Azerbaïdjan, bien que sur 112.000 membres 81.000 suivent des cours théoriques du communisme.

DICTIONNAIRES

Le *Kommounist* du 12 mars 1936 annonce la prochaine apparition d'un dictionnaire kurdo-turco-russe. C'est la première fois qu'un essai a été tenté dans le domaine de l'étude de la langue kurde.

Ce même journal à la date du 21 mars signalait que l'Institut de littérature d'Azerbaïdjan a publié un dictionnaire de termes scientifiques concernant la physique, la physiologie, la géologie, l'astronomie, la géodésie, etc. Ce dictionnaire est russo-turc. Nous ne doutons pas que 75 % des mots qu'il contient sont vraisemblablement russes.

UKRAINE

REUNION DU PRESIDUM DU HAUT CONSEIL DES EMIGRES UKRAINIENS.

Le 28 août s'est tenue à Vienne la réunion du bureau du Haut Conseil des Emigrés Ukrainiens consacrée aux questions d'aide matérielle et culturelle aux émigrés ukrainiens et à la préparation du IVème Congrès du Haut Conseil.

ETAT CATASTROPHIQUE DES CHEMINS DE FER SOVIETIQUES

Malgré les mesures draconiennes

prises par le dictateur des chemins de fer soviétiques, Kaganovitch, l'état des chemins de fer soviétiques s'est sans cesse aggravé durant ces derniers mois. Le journal soviétique « Goudok » du 15 septembre donne sur ce sujet les renseignements suivants : le 4 et 5 Août s'est tenue une réunion des représentants de 25 lignes de chemins de fer soviétiques et de 20 usines de locomotives. Le congrès a constaté qu'un tiers des wagons des chemins de fer soviétiques doit être réparé chaque mois, que ces réparations de locomoti-

ves et des wagons sont très hâtives et de très mauvaise qualité. Le charbon et le naphte manquent partout; les installations électriques sont dans un état lamentable et les réserves de bois de chauffage pourrissent sans abris, etc., etc. Le commissaire du peuple Kaganovitch résumant la situation a souligné que l'état actuel des réparations de locomotives et de wagons menace de paralyser le trafic sur 22 lignes de chemins de fer et que vu cette situation, il prendrait dans un bref délai, des mesures rigoureuses contre tous les auteurs de désordre et les responsables des sabotages sur les chemins de fer de l'U. R. S. S.

ENERGIQUE PROTESTATION CONTRE LA TERREUR SOVIETIQUE EN UKRAINE.

Le 4 septembre, la colonie ukrainienne de Berlin a organisé au Landwerkasino de Berlin une grande manifestation contre la terreur soviétique en Ukraine.

De nombreux journalistes étrangers et des représentants d'autres nationalités opprimées de Russie assistaient à cette manifestation.

UN AMI DE L'UKRAINE, LE GRAND SAVANT FRANCAIS, A. MEILLET, EST MORT A CHATEAUMEILLANT.

A Châteaumeillant vient de mourir le professeur A. Meillet, le grand linguiste français qui fut un des rares hommes de science français comprenant l'importance du problème de l'Ukraine et s'intéressant à la langue et à la littérature ukrainiennes.

C'est lui qui préface l'anthologie de la littérature ukrainienne éditée à Paris en 1920.

LA PROPAGANDE ANTIRELIGIEUSE DE SOVIETS.

Le Conseil de l'Union des organisations antireligieuses de l'U. R. S. S. a créé un comité spécial pour diriger la lutte antireligieuse à l'étranger. Le comité est composé de 25 membres dont 15 moscovites.

LE IV^e CONGRES DES GEOGRAPHES ET DES ETHNOGRAPHES SLAVES A SOFIA.

Le 21 juillet s'est tenu à Sofia le IV^eme Congrès des géographes et des ethnographes slaves. Le professeur Tcherbakivsky y a fait une conférence sur la préhistoire de l'Ukraine et le professeur Koubyiovitch sur les mouvements de la population en Ukraine.

APRES LE PROCES DES 16 — ARRESTATIONS EN MASSE DES SEPARATISTES.

Après avoir fait fusiller seize communistes de vieille date parmi lesquels Kamenev, Zinoviev et autres camarades de Staline, la G. P. U. moscovite a ordonné des arrestations en masse parmi les séparatistes ukrainiens, caucasiens et autres en les inculpant machiavéliquement de sympathie pour les trotskistes et comme tels les a fait exécuter ou envoyer au bagne.

Parmi les victimes de ce « nettoyage » on cite les communistes ukrainiens connus : Kotzubinsky et Poraïko, commissaires du peuple.

SOULEVEMENTS EN UKRAINE.

Le journal roumain « Universul » du 8 septembre décrit un soulèvement en Ukraine dans la région d'Ovidiopol. Des détachements d'artillerie et de cavalerie prirent part à la bataille qui mit aux prises les miliciens de la G. P. U. et les paysans révoltés.

E5114E
1936

Édition et Imprimerie
Rapide de la Presse
O. ZELUK
5, rue Saulnier, Paris